



Association sans but lucratif
Sous le haut patronage de
S.M. le Roi, affiliée à l'ISSF et
au COIB
Fédération Sportive reconnue
par l'Exécutif de la
Communauté Française

Thuin, le 12 janvier 2021

Monsieur Laurent SAUBLENS

Rédaction sportive
La Dernière Heures - les Sports

Objet : réponse à votre article du 9 janvier courant " 20.000 tireurs sportifs à l'arrêt"

Monsieur Saublens, Mesdames et Messieurs,

Notre fédération, seule Fédération de Tir Sportif Olympique reconnue et subventionnée par la Fédération Wallonie Bruxelles, via son Conseil d'Administration et par mon entremise, se doit de réagir à votre article sous référence.

En préambule, nous regrettons le manque de déontologie dans votre travail de journaliste qui n'a pas jugé utile de nous contacter et de vérifier, avant sa parution, la véracité de vos écrits. Nous espérons que ce n'est pas dans un seul but de vaines polémiques.

Notamment :

* Ce n'est nullement notre Fédération, ni la Ministre des Sports qui interdisent à nos membres de pratiquer le tir sportif ou récréatif, mais bien les règles sanitaires édictées par le Conseil de Sécurité et le Gouvernement fédéral. Nous sommes tributaires de ces décisions et nous respectons, en administrateurs responsables, les consignes de notre Ministre de tutelle.

* La référence au décret permettant la pratique sportive individuelle en extérieur avec 4 personnes maximum mentionne une particularité souvent ignorée : la notion de "de manière non encadrée" et donc la pratique du tir, tant récréatif que sportif, ne peut être tolérée. Le tir est par définition, par sécurité et par respect de la loi, pratiqué de manière encadrée.

* L'excellent article de votre confrère, Pierre Nizet de Sudinfo, ayant interviewé Madame la Ministre Glatigny à la sortie de la visioconférence regroupant les 65 fédérations subventionnées - dont la nôtre - relaye bien le fait que notre Ministre est pieds et poings liés.

* Nous avons, dans le respect des consignes fédérales et sanitaires, pris la décision responsable de demander à nos clubs de fermer leurs installations afin de préserver la santé de nos membres situés souvent dans une tranche d'âge dite « sensible ». Nous n'avons cependant pas fonction de police et si certains clubs, sous couverts d'éventuelles autorisations communales, ont décidé d'ouvrir, c'est de leur propre responsabilité.

* Tout comme nombre d'autres fédérations, nos clubs sont impactés de plein fouet par cette crise sanitaire et les pertes de rentrées sont immenses. Cotisations, cafétérias, activités clubs sont à l'arrêt et le devenir de nos clubs est un souci.

Mais ce n'est pas en permettant la réouverture de quelques pas de tir "outdoor" sans buvette que l'on pourra redresser la situation. Rappelons que toute activité pratiquée en "indoor" est interdite au plus de 12 ans.

* Nous sommes également actifs au sein de l'A.I.S.F. (Association Interfédérale du Sport Francophone) qui regroupe les fédérations reconnues en F.W.B. et qui défend auprès du Cabinet de la Ministre les intérêts et les protocoles de reprise dans chaque catégorie sportive. Nous ne restons pas inactifs mais préférons un travail de fond à des actions retentissantes.

* Concernant la problématique des licences et des obligations légales liées à la détention d'armes, nous n'avons pas attendu le BSU pour anticiper ces difficultés et, par des contacts multiples avec les différentes autorités responsables, nous avons obtenu, par la confiance et le respect mutuel, des aménagements afin de suspendre tant les formalités LTS que les contrôles quinquennaux. Nos membres ne seront donc pas lésés par la fermeture des stands de tir et leurs obligations légales.

* Enfin, notre fédération a parmi ses administrateurs un "sportif pratiquant" chargé de relayer les informations et demandes entre les tireurs et le C.A., gage d'une proximité avec nos membres. Signalons également que tous les membres du C.A. sont proches du terrain, soit comme tireur, arbitre, moniteur ou encore examinateur. Nos décisions sont toujours prises en connaissance de cause et de manière responsable.

* Dernière remarque : depuis le premier confinement, nous n'avons cessé de communiquer via notre site internet et via mail avec tous les responsables de clubs, les différentes évolutions liées à la crise sanitaire, les protocoles de reprise, les consignes de notre Ministre et les différentes possibilités autorisées pour notre pratique.

Nous estimons regrettable que ces précisions n'aient pu faire partie de votre article afin de donner une vision claire de la pratique du tir sportif par nos 20.000 membres au sein d'une centaine de nos clubs.

Je vous présente, Monsieur Saublens, Mesdames et Messieurs, au nom de notre Conseil d'Administration, l'expression de nos salutations sportives.

Pour le Conseil d'Administration,
Joël ROBIN - Président.

